

## RÉGLER UN SINISTRE BRIS DE MACHINE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA159	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1962,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 03/07/2025 au 04/07/2025
- Du 06/11/2025 au 07/11/2025

### OBJECTIFS

- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique
- Évaluer l'ensemble des dommages à indemniser
- Identifier les manquants des rapports d'expertise
- Conduire un règlement en assurance cumulative
- Énoncer et expliquer au client les éléments de la procédure de gestion.

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**À partir d'exposés techniques du formateur, le participant s'approprie le contenu des garanties bris de machine.**

**Un cas pratique sert de fil rouge jusqu'au règlement d'un sinistre bris de machine.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

### A. Marché et produits

1. Qu'est-ce qu'une machine
2. Différents produits en risques techniques
3. Etapes de la vie d'une machine
4. Délimiter la frontière entre maintenance et assurance

### B. Garanties bris de machines

1. Définir la notion de bris
2. Causes de dommages
3. Valeur catalogue
4. Ecart entre valeur catalogue et d'acquisition
5. Exclusions

### C Sinistres

1. Causes de sinistres
2. Détermination de la cause
3. Evaluation du dommage

### D. Extensions de garantie

1. Perte d'exploitation après bris
2. Garantie montage-essais
3. Perte d'exploitation anticipée

### E. Interactions entre la police bris et autres assurances de choses

1. Frontières et cumuls entre le bris et l'incendie
2. Mise en service industrielle

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques d'entreprises

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1962,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 00:05